



Participation de l'UIHJ au centenaire de l'Association des huissiers de justice allemands

L'Association des huissiers de justice allemands (Deutsches Gerichtsvollzieher Bund – DGVB) a fêté, en collaboration avec l'Université Ruprecht-Karl de la ville de Heidelberg (Allemagne) et sous l'auspice du professeur Burkhard Hess, ses 100 ans en organisant le 6 novembre 2009 un colloque traitant de « L'exécution du XXI^e siècle »

Accélérer le projet de réforme des huissiers de justice allemands

Environ 200 participants du milieu judiciaire, universitaire et politique ont assisté, dans l'ancien auditoire de l'Université Ruprecht-Karl de la ville de Heidelberg, à un débat passionné au sujet de l'exécution forcée du XXI^e siècle et au sujet de la place centrale de l'huissier de justice dans l'exécution des décisions de justice en Europe.

La ville de Heidelberg est située dans la vallée du Neckar et se localise au nord-ouest du land de Baden-Württemberg. La ville est principalement connue pour son université, fondée en 1386 par le prince Ruprecht II. Elle est la plus ancienne université allemande. Le colloque a été tenu dans un magnifique auditoire, rempli d'aura. D'ailleurs

les participants étaient entourés par des sculptures et par un tableau représentant « Pallas Athéna », déesse de la sagesse et des artisans. Les quatre peintures ornant le plafond reprennent les disciplines des quatre premières facultés de l'université de Heidelberg (Théologie, Droit, Médecine et Philosophie).

L'UIHJ fut représenté par son nouveau président, Leo Netten, ainsi que par l'un de ses questeurs, Marc Schmitz. Carlos Calvo, président de la Chambre des huissiers de justice du Grand-duché de Luxembourg, ainsi que son confrère Roland Funk, représentaient le Grand-duché de Luxembourg.

Le colloque fut animé avec brio par Martin Huff, avocat à Cologne. Les mots de bienvenue ont été prononcés par M^{me} Mager, doyenne de l'Université hôte et par M^{me} Graf-Schlicker, secrétaire d'Etat fédéral du ministère de la Justice. Cette dernière a d'ailleurs transmis les félicitations exprimées de Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, ministre fédérale de la Justice fraîchement élue et qui pourrait accélérer le projet tendant à réformer le statut des huissiers de justice allemands, fonctionnaires à l'heure actuelle. Des mots de bienvenue ont aussi été présentés par le secrétaire d'Etat du ministère de la Justice, M. Steindorfer, ainsi que par M. Gietmann, président du DGVB.

Un huissier de justice européen responsable de toute l'exécution des décisions de justice

Le débat a été lancé tambour battant par le professeur Bruns. Suite à un aperçu historique de l'huissier de justice en Allemagne et un passage en revue de l'évolution des huissiers de justice en Europe, le professeur Bruns a jeté un regard critique au niveau de l'évolution de l'huissier de justice à statut libéral. Beaucoup de réactions ont émergé et la réplique du professeur Hess, membre du conseil scientifique de l'UIHJ, ne s'est pas laissée attendre. Furent évoqués aussi le projet et les peurs de l'augmentation de la compétence territoriale et la nécessité d'inciter une « concurrence » saine entre les huissiers de justice. Il est à noter que les huissiers de justice ne sont compétents que pour un quartier ou une ville déterminés et qu'ils y sont seuls exclusivement compétents.

Après une matinée très animée, les participants ont pu déguster les mets locaux avant de poursuivre, sous l'œil vigilant de la déesse Athéna. Le professeur Hess était le premier à intervenir et a su passionner l'auditoire en l'éclaircissant sur l'évolution du droit et de la procédure civile en Europe. La saisie des avoirs bancaires, la transparence du patrimoine du débiteur et finalement le rôle central de l'huissier de justice pour une exécution transfrontalière efficace, tels étaient les thèmes choisis par le professeur.

Des réactions, entre autres celle de Diana Wallis, vice-présidente du Parlement européen, affirmant le rôle élémentaire de l'huissier de justice lors de l'exécution forcée ont suivi. Le Parlement européen vient d'accueillir 50 nouveaux parlementaires. En outre cette institution devrait connaître de nouvelles compétences. Selon ses déclarations, une harmonisation des voies d'exécution ne serait pas en vue. Par contre, une meilleure coordination des agents d'exécution et des huissiers de justice serait à préconiser.

Le président de l'UIHJ, Leo Netten, prit aussi la parole afin de plaider pour le programme e-Justice. Il souligna aussi l'intérêt d'une meilleure coordination entre les huissiers de justice en Europe. Selon le président Netten, le but serait d'arriver à un huissier de justice européen, responsable pour toute exécution d'une décision de justice. Le président Netten revint aussi sur l'utilité et la nécessité de la création du conseil scientifique au sein de l'UIHJ. Finalement, Karl-Heinz Brunner, vice-président du DGVB, revint sur la formation des



L'Université Ruprecht-Karl d'Heidelberg — The University of Ruprecht-Karl of Heidelberg



huissiers de justice. Il revendique une adaptation et une élévation du niveau d'études des huissiers de justice allemands au niveau européen. D'ailleurs le Land de Baden-Württemberg vient de lancer un projet à ce sujet. Les conclusions ont été dressées par le président Gietmann et par le professeur Hess. Le lendemain, le président Netten intervint aussi lors du conseil permanent des différents délégués des Länder afin de promouvoir les travaux de l'UIHJ. Il a été accueilli avec grande ferveur. Suite à un changement politique en Allemagne, et suite à la publication du programme de coalition des partis au pouvoir, indiquant la volonté politique de réformer le statut de l'huissier de justice allemand afin de passer à un statut libéral, la balle se trouve dans le camp des huissiers de justice allemands qui devraient saisir cette chance et se lancer dans cette réforme inspirée, désirée et attendue depuis des décennies. Et pour cela, nos confrères allemands peuvent compter sur le soutien total de l'UIHJ.



Une partie des participants — Some of the participants

*L'Université Ruprecht-Karl d'Heidelberg
The University of Ruprecht-Karl of Heidelberg*



Participation of the UIHJ in the Centenary of the Association of German Judicial Officers

The Association of German Judicial Officers (Deutsches Gerichtsvollzieher Bund - DGVB) celebrated, in collaboration with the Ruprecht-Karl University of the town of Heidelberg (Germany) and under the auspice of Professor Burkhard Hess, its 100 anniversary by organizing on 6 November 2009 a conference on: "Enforcement in the 21st Century"



Une partie des intervenants — Some of the speakers

To Accelerate the Reform Project of German Judicial Officers

Approximately 200 participants of the legal, academic and political worlds attended, in the old auditorium of the Ruprecht-Karl University of the town of Heidelberg, a passionate debate about enforcement in the 21st Century and about the central place of the judicial officer in the enforcement of legal decisions in Europe.

The town of Heidelberg is located in the valley of Neckar and is positioned in the North-West of the Land of Baden-Württemberg. The city is mainly known for its university, founded in 1386 by Prince Ruprecht II. It is the oldest German university. The conference was held in a splendid auditorium, filled with a special atmosphere. Moreover the participants were surrounded by sculptures and a painting representing "Pallas Athena", Goddess of wisdom and of craftsme. The four paintings decorating the ceiling represent the disciplines of the first four faculties of the University of Heidelberg (Theology, Law, Medicine and Philosophy).

The UIHJ was represented by its new president, Leo Netten, and by one of its quaestors, Marc Schmitz. Carlos Calvo, President of the Chamber of the judicial officers of the Grand Duchy of Luxembourg, as well as his fellow-member Roland Funk, represented the Grand Duchy of Luxembourg.

The conference was expertly chaired by Martin Huff, lawyer in Cologne. The welcome speech was

pronounced by Mrs. Mager, Dean of the University and by Mrs. Graf-Schlicker, State Secretary of the Federal Ministry for Justice. The latter transmitted the expressed congratulations of Sabine Leutheusser-Schnarrenberger, the newly appointed Federal Minister for Justice, who could accelerate the project tending to reform the statute of German judicial officers, who are presently civil servants. Words of welcome were also heard from the State Secretary of the Ministry for Justice, Mr. Steindorfer, as well as by Mr. Gietmann, President of the DGVB.

A European Judicial Officer Responsible for all the Enforcement of Legal Decisions

The debate was immediately opened by Professor Bruns. Following a historic insight of the judicial officer in Germany and a review of the evolution of the judicial officers in Europe, Professor Bruns was critical on the level of the evolution of the judicial officer to a liberal statute.

Many reactions followed and the response of Professor Hess, member of the Scientific Council of the UIHJ, was soon to be heard. Various aspects such as the project, the fears of the increase in the *ratione loci* competence and the need for encouraging a healthy "competition" between judicial officers were also evoked. It should be noted that at present the judicial officers are qualified only for



one district or a given city and that they are only exclusively qualified there.

After a very lively morning session, the participants could taste the local specialties before resuming, under the vigilant eye of Goddess Athena. Professor Hess was the first to intervene and knew to impassion the audience by giving details on the evolution of the law and of civil procedure in Europe. The attachment of banking assets, the transparency of assets of the debtor and finally the central role of the judicial officer for an effective cross-border enforcement, were the topics chosen by the professor.

Reactions followed, inter alia that of Diana Wallis, Vice-President of the European Parliament, affirming the elementary role of the judicial officer during enforcement. The European Parliament has just accommodated 50 new Deputies. Moreover this institution should have new competences. According to her declaration, a harmonization of the enforcement proceedings would not be in sight. On the other hand, a better coordination of enforcement agents and judicial officers would be to recommend. Leo Netten, President of the UIHJ, spoke to support the e-justice program. He also underlined the interest of a better coordination between judicial officers in Europe. According to President Netten, the goal would be to reach for a European judicial officer, responsible for all enforcements of legal decisions. Mr. Netten also focused on the utility and the need for the creation of the scientific Council of the UIHJ. Finally, Karl-Heinz Brunner, Vice-President of the DGVB, talked about the training of judicial officers. He asserts an adaptation and a rise in the level of studies of the German judicial officers at European level. Moreover the Land of Baden-Württemberg has just launched a project on this subject. The conclusions were presented by President Gietmann and Professor Hess.

The following day, President Netten also intervened at the time of the permanent council of the various delegates of Länder in order to promote the work of the UIHJ. He was greeted with great enthusiasm. Following a political change in Germany, and the publication of the programme of coalition of the parties in power, indicating the political will to reform the statute of the German judicial officer in order to implement a liberal statute, it is now up to German judicial officers to launch out in this inspiring reform, wished and awaited since decades. And for this, our German colleagues can rely on the full support of the UIHJ.

Participation de l'UIHJ à la soirée-débat du CNUE au Parlement européen

L'UIHJ était présente à la soirée-débat du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE) au Parlement européen à Bruxelles le 8 octobre 2009. Ainsi que les huissiers de justice, les notaires d'Europe appellent à une harmonisation ciblée pour la protection des consommateurs.

Promouvoir une harmonisation ciblée

En écho aux débats sur le projet de directive relative aux droits des consommateurs, le Conseil des Notariats de l'Union européenne (CNUE) a organisé le jeudi 8 octobre 2009 une soirée-débat, au sein même du Parlement européen à Bruxelles, sur le thème « *Quelle protection pour les consommateurs de l'Union européenne ?* ». L'UIHJ était invitée à participer à cette soirée et était représentée par son vice-président, Roger Dujardin.

A cette occasion, les Notaires d'Europe ont estimé que, dans l'intérêt d'une protection efficace du consommateur européen, il serait pertinent de promouvoir une « harmonisation ciblée » au niveau communautaire concernant la définition de notions spécifiques et l'étendue des droits de rétractation. Me Bernard Reynis, Président du CNUE, considère « *qu'il est difficile aujourd'hui d'identifier les répercussions que pourraient avoir une approche d'harmonisation maximale sur les systèmes juridiques des différents Etats membres. C'est pourquoi l'harmonisation ciblée serait une approche plus prudence* ». De la sorte, sur d'autres aspects, les Etats membres auraient la possibilité de conserver ou de prendre des mesures nationales plus strictes en matière de protection des consommateurs.

Dans leur prise de position, les Notaires d'Europe rappellent que l'une des tâches les plus importantes du notaire, officier public délégataire de l'autorité publique, est de veiller à ce que les parties contractantes soient correctement informées et pleinement conscientes de ce à quoi elles s'engagent. Aussi, l'acte authentique notarié est-il un moyen particulièrement efficace pour la protection des consommateurs. Un autre avantage de l'authentification notariale est le caractère durable et inattaquable de

l'acte conclu qui procure ainsi la sécurité juridique, tant aux contractants qu'aux tiers qui ne participent pas directement à l'acte mais qui en subissent ses conséquences.

L'information exhaustive du consommateur

C'est pourquoi, les Notaires d'Europe estiment qu'il serait dommageable, tant pour les consommateurs que pour les entreprises, d'appliquer le principe du droit de rétractation sans aucune différenciation en ce qui concerne les actes authentiques notariés. Le droit de rétractation a pour but de protéger le consommateur contre les pratiques commerciales déloyales, pouvant prendre le consommateur au dépourvu. Le droit de rétractation remplit donc une tâche utile, en ce qu'il permet au consommateur de reconsidérer sa décision.

Toutefois, lorsqu'un notaire ou tout autre officier public est impliqué, le consommateur est informé de manière exhaustive des conséquences de son engagement avant de conclure l'accord. Lorsqu'elles sollicitent l'authentification notariale, les deux parties attendent et souhaitent que leur contrat puisse entrer en vigueur sans condition et sans délai, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement dans le contrat.

Dans ce contexte, un droit de rétractation systématique n'aurait pas de sens et conduirait les entreprises à répercuter sur les consommateurs les coûts engendrés par des délais supplémentaires. Aussi, les Notaires d'Europe demandent à ce que le droit de rétraction ne s'applique pas aux actes conclus devant un notaire ou un tribunal, tel que le prévoyait déjà les dispositions de la directive 85/577/CEE concernant la protection des consom-